

COMMUNE DE SIROS

COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2014 (convocation du 12.03.2014)

Le QUINZE MARS 2014 à 9 H, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame BORELLO Joëlle, Maire,

Présents : Mesdames BORELLO Joëlle, HIJAR Bernadette, CHIAPPE Chantal, GAIGNEUX Michèle, et Messieurs TOLEDO José, CORTI Ange, LALANNE Vincent et BENQUET Francis

Absents excusés : Madame DUFOURCQ Sandrine (procuration à M.Gaigneux), Messieurs MEDEBIELLE, HOUNIEU Bruno et BEDAT Michel (procuration à J. Toledo)

Secrétaire de séance : Madame HIJAR

1° - ASSAINISSEMENT COMMUNAL

➤ *Compte de Gestion 2013*

Le Maire présente les comptes de Monsieur le Trésorier ; ils sont conformes aux comptes de la Commune
Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion 2013

➤ *Compte Administratif 2013*

Le Maire présente en détail le compte administratif de l'année 2013. La vue d'ensemble se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
			POSITIF	NEGATIF
REALISATIONS DE L'EXERCICE				
EXPLOITATION	149 811.26	97 444.70		52 366.56
INVESTISSEMENT	56 952.75	116 450.38	59 497.63	
REPORTS 2012				
EXPLOITATION		115 275.75		
INVESTISSEMENT		8 246.32		
TOTAL (REALISE et REPORTS)	206 764.01	337 417.15	130 653.14	
Dont EXPLOITATION			62 909.19	
Dont INVESTISSEMENT			67 743.95	

Madame le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2013 tel que présenté

2° - Les résultats 2013 du budget assainissement communal

A compter du 01.01.2014, le SIVU VAL DE L'OUSSE ayant pris la compétence des réseaux en plus de la gestion de la Step, le budget assainissement communal n'existera plus.

Madame le Maire rappelle que la Commune a effectué plus de 13 000 euros de réhabilitation des réseaux en 2013.

Par ailleurs, le SIVU du Val de l'Ousse vient d'achever des travaux de renouvellement de la canalisation de transit en amont de la STEP, de mise en sécurité du poste de relevage d'Aussevielle. Le SIVU a conduit en 2012/2013 une étude diagnostique sur l'état des réseaux. Une campagne complémentaire est en cours. Des travaux de réhabilitation de réseaux suite à l'étude, sont programmés en 2014.

L'ensemble des travaux ont fait l'objet de financement du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% à 65%.

Madame le Maire tient à saluer le travail du SIVU et de l'entente exemplaire entre les trois communes.

En 2014, des travaux au bord de l'Ousse sont envisagés avec l'appui du Syndicat Mixte du Gave.

Après le rappel des opérations conduites et à venir, Madame le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les résultats 2013 du CA du budget communal d'assainissement.

➤ Reprise des résultats du CA 2013 du budget assainissement communal dans le BP général de la Commune en 2014

Suite à l'extension de compétences par le Sivu à effet au 01.01.2014, et après le vote du compte de gestion et compte administratif 2013 du budget assainissement communal 2013,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte du fait que les résultats du CA 2013 du budget assainissement communal, doivent être repris au budget général 2014 de la Commune, de la manière suivante :

Article 002 : excédent de fonctionnement :	62 909,19 €
Article 001 : excédent de l'investissement :	67 743,95. €

➤ Délibération de transfert

Le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les excédents du CA 2013 du budget Assainissement communal, étant entendu que ce budget n'existera plus en 2014 du fait de la prise de compétence par le Sivu de la gestion des réseaux, au 01.01.2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conserver sur la Commune l'excédent du CA 2013 du budget assainissement communal

Excédent de fonctionnement :.....	62 909.19 €
Excédent d'investissement :.....	67 743.95 €

3° - Récré'vasion

L'association a déposé une demande d'acompte de subvention de 2000 €. Madame le Maire

rappelle que l'association assure un service qui répond à un large besoin et que son activité s'étale sur toute l'année civile.

Le versement d'un premier acompte est essentiel pour la mise en œuvre des actions en début d'année.

Lors de l'étude du BP 2014, la situation sera revue et le montant définitif sera fixé après instruction des demandes de subventions présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE le versement immédiat d'un acompte de 2000 € qui sera imputé au BP 2014.
CHARGE Madame le Maire de mettre à exécution.**

4° - Questions Diverses

Madame le Maire, à l'occasion du dernier Conseil Municipal du mandat, remercie tous les élus pour leur investissement sans faille, leur disponibilité, leur sens de l'intérêt général. Madame le Maire salue les réalisations initiées au cours du mandat et la gestion quotidienne avec les employés communaux, au bénéfice de tous les Siroisiens.

Séance levée à 10 H 00

(suivent les signatures au registre)

BORELLO J.
Maire

TOLEDO J
1° Adjoint

HIJAR B
2° Adjoint

CHIAPPE C.
3° Adjoint

CORTI A
4° Adjoint

Mesdames :

DUFOURCQ S.
Absente
Procuration à Gaigneux

GAIGNEUX M.

Messieurs :

BEDAT M.
Absent
Procuration à J.Toledo

BENQUET F.

HOUNIEU B.
Absent

LALANNE V.

MEDEBIELLE P.
Absent